

NOTE

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 11 juin 2009

OBJET : **Étude d'impact sur l'environnement -
Demande d'avis concernant le programme d'amélioration et
de réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup**

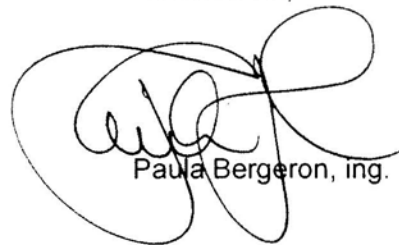
N/Réf. : D9643

V/Réf. : 3211-04-033

Pour faire suite à votre note du 8 juin 2009, concernant les réponses aux questions et commentaires du projet cité en titre, nous vous informons que nous n'avons aucun commentaire à formuler.

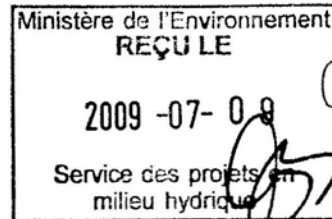
N'hésitez pas à communiquer avec M^{me} Joëlle Bérubé, ingénieure responsable du dossier, au numéro de téléphone 418 521-3825, poste 7199, pour tout renseignement supplémentaire que vous jugerez opportun.

La directrice,



Paula Bergeron, ing.

PB/JB/ch



Note

DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet, chef du Service
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 7 juillet 2009

OBJET : **Avis de recevabilité et d'acceptabilité du « Projet
d'amélioration et de réparation majeures aux quais de
Rivière-du-Loup » Volet – milieux humides**

N^{os} DOSSIERS : SCW 546326; V/R : 3211-04-033; N/R : 5145-04-18-[367]

La présente fait suite à votre demande de commentaires sur les réponses de l'initiateur aux questions du Ministère. Elle portera exclusivement sur le volet « milieux humides ».

Nous jugeons l'étude recevable et le projet acceptable eu égard aux composantes des milieux humides. Ainsi, à moins de nouveaux développements dans ce dossier, vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures de consultation du projet.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Isabelle Falardeau au numéro suivant 418 521-3907, poste 4448.

Le chef du Service,

Jean-Pierre Laniel

JPL/IF/se

Service des écosystèmes et de la biodiversité

Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3907
Télécopieur : 418 646-6169
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca



Note

DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet, chef de service
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 19 juin 2009

OBJET : **Deuxième avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du projet d'« Amélioration et de réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup » — Volet Espèces floristiques menacées et vulnérables**

N^{os} DOSSIERS : SCW 546326; V/R : 3211-04-033; N/R : 5145-04-18 [367]

La présente fait suite à votre demande d'avis datée du 8 juin 2009 sur l'addenda transmis par le promoteur en juin 2009, contenant les réponses aux demandes de renseignements du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) visant à compléter l'analyse de la recevabilité de l'étude d'impact. Nos commentaires porteront sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS).

Dans l'avis daté du 16 mars 2009, j'ai déjà notifié l'absence de problématique environnementale liée aux EFMVS, composantes relevant de champs de compétences de notre Direction, et indiqué que nous considérons l'étude recevable pour l'élément considéré. Depuis lors, aucune nouvelle information ne s'est ajoutée.

Par conséquent, à moins de nouveaux développements dans ce dossier, *vous n'avez plus à nous considérer lors des étapes ultérieures de consultation, ni à nous transmettre les documents afférents* relativement à la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné.

Le chef du Service,

Jean-Pierre Laniel

JPL/OO/se

Service des écosystèmes et de la biodiversité

Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21

675, boulevard René-Lévesque Est

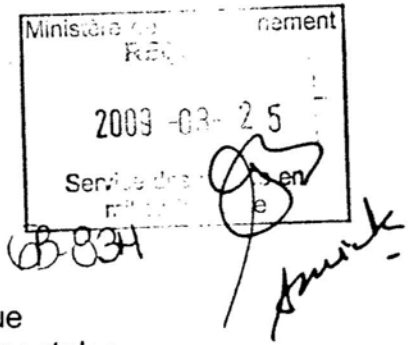
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : 418 521-3907

Télécopieur : 418 646-6169

jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca

Internet : www.mddep.gouv.qc.ca



Note

DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet, chef de service
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 23 mars 2009

OBJET : **Avis de recevabilité du « Projet d'amélioration et de réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup »
Volet milieux humides**

N^{OS} DOSSIERS : SCW 546326; V/R : 3211-04-033; N/R : 5145-04-18

La présente fait suite à votre demande d'avis datée du 9 février 2009 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet cité en objet.

TOME 1 : Travaux d'amélioration et de réparation aux quais

Les travaux comportent 6 composantes au projet, le consultant indique que seule l'organisation du chantier pendant la phase de construction aura un impact sur la végétation. Les milieux humides sont inclus dans la catégorie végétation laquelle réfère à l'ensemble des espèces végétales aquatiques et terrestres présentes à proximité du secteur des travaux (p. 150; Tome 1). Il est estimé que le tiers de la végétation d'un parc sera détruite.

Le promoteur doit fournir une information plus précise des milieux humides sur le territoire à l'étude. À cette fin, il peut consulter, à l'adresse suivante <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/delimitation.pdf>, une fiche sur l'identification et la détermination d'un marais, marécage, étang, tourbière. S'il y a des milieux humides, une description de la valeur écologique du milieu sera nécessaire (superficie, composition dans les différentes strates, lien hydrologique de surface, présence d'espèces menacées ou vulnérables désignées). Selon la valeur écologique, la séquence *éviter et minimiser* s'applique et, en dernier lieu, des mesures

...2

Service des écosystèmes et de la biodiversité

Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3907
Télécopieur : 418 646-6169
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

de compensation devront être proposées par le promoteur pour les pertes résiduelles.

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/rives/entrepreneur/Milieuxhumides.pdf>

TOME 2 : Dragage

Les informations reçues sont suffisantes afin de juger recevable cette partie de l'étude d'impact.

Le Service des écosystèmes et de la biodiversité demande que le promoteur documente les impacts sur les milieux humides susceptibles d'être affectés par les travaux d'amélioration et de réparation des quais.

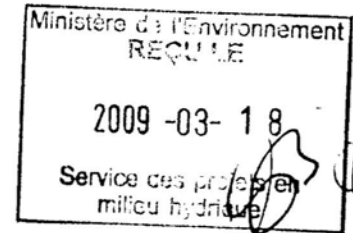
Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec Mme Isabelle Falardeau au numéro suivant 418 521-3907, poste 4448.

Le chef du Service,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the text 'Le chef du Service,'.

Jean-Pierre Laniel

JPL/IF/se



Note

DESTINATAIRE : M. Gilles Brunet, chef de service
Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 16 mars 2009

OBJET : **Avis relatif à la recevabilité de l'étude d'impact du projet d'« Amélioration et de réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup » — Volet Espèces floristiques menacées et vulnérables**

N^{os} DOSSIERS : SCW 546326; V/R : 3211-04-033; N/R : 5145-04-18 [360]

La présente fait suite à votre demande d'avis datée du 9 février 2009 sur la recevabilité de l'étude d'impact du projet susmentionné et déposée en janvier 2009. Notre analyse a porté sur la réalisation des travaux d'amélioration et de réparations aux quais (tome 1 : « Construction ») et sur l'acceptabilité environnementale du programme décennal 2012 à 2022 de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup (tome 2 : « Dragage ») (tome 2 : p. X). Pour ce deuxième volet de l'étude, une évaluation environnementale a déjà été effectuée selon le processus fédéral. Il s'agit d'un projet optimisé dans le but de limiter les impacts sur l'environnement (tome 2 : pp. 41, 123 et 148). Nos commentaires en lien avec les deux tomes de l'étude porteront donc uniquement sur les espèces floristiques menacées et vulnérables (EFMVS) et sur la renaturalisation des sites à la fin des travaux.

a) Espèces floristiques menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EFMVS)

S'appuyant sur les informations colligées au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, l'étude rapporte la présence de deux EFMVS à l'intérieur du périmètre de la MRC de Rivière-du-Loup et non spécifiquement dans le secteur à l'étude : (1) l'aulne tendre (*Alnus serrulata*) et (2) platanthère à grandes feuilles (*Platanthera orbiculata* var. *macrophylla* que la 3^e édition¹ du Ministère en la matière

¹ CENTRE DE DONNÉES SUR LE PATRIMOINE NATUREL DU QUÉBEC. 2008, *Les plantes vasculaires menacées ou vulnérables du Québec. 3^e édition*. Gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Québec. ISBN, .180 p.

...2

Service des écosystèmes et de la biodiversité

Édifice Marie-Guyart, 4^e étage, boîte 21
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3907
Télécopieur : 418 646-6169
jean-pierre.laniel@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

nomme officiellement *Platanthera macrophylla*). Ce sont respectivement un arbuste et une espèce susceptibles d'être désignés menacés ou vulnérables de rang de priorité pour la conservation S1 et S2. Le rapport conclut à l'absence de l'habitat pour la platanthère à la Pointe de Rivière-du-Loup en raison d'une quasi-absence de forêt, alors que les arbustiaies et les bogs qui comptent parmi les habitats favorables pour l'aulne tendre sont susceptibles de s'y trouver (tome 1 : pp 30, 33, 75 et 96; tome 2 : pp. 53 à 55 et 74). Toutefois, l'étude exclut volontairement les espèces visées dans l'analyse de la végétation (tome 1 p.150). Les sites des travaux projetés (quais et annexes, site de dragage, etc.) n'offrent aucune possibilité d'habitats pour les EFMVS (tome 1 : pp 113, 119, 150 et 154 à 157 tome 2 : pp. 130 à 133, 138, 154).

Par ailleurs, l'immersion prévue dans l'estuaire de matériaux dragués à environ trois kilomètres au nord du quai comme mode de disposition des produits de dragage s'avère sécuritaire, donc sans risque pour la biodiversité végétale (tome 1 : pp. 7 à 10, 33, 75, 96, et 141 à 142; tome 2 : pp. 130 à 133 et 138). Cela dit, nous corroborons les résultats de l'étude qui indique une absence d'impacts du projet sur les EFMVS.

b) Renaturalisation des sites visés à la fin des travaux.

Conformément à la directive du présent projet, suite au déboisement ou enlèvement de la végétation, l'étude d'impact prévoit la renaturalisation des sites à la fin des travaux. Dans cette étude, seul l'aménagement des aires de travail entraînera une perte nette d'environ un tiers de la végétation du parc sis à proximité. Un plan directeur d'aménagement non inclus dans la présente étude, mais faisant partie d'une étude distincte, est prévu à cet effet (tome 1 : p 157). La réalisation de cette mesure d'atténuation est satisfaisante.

Conclusion

Considérant ce qui précède, nous jugeons l'étude d'impact recevable eu égard à la composante EFMVS et au volet renaturalisation. Ainsi, nous n'avons pas de commentaires ou de questions particulières à transmettre à l'initiateur du projet sur ces aspects.

Pour toute information complémentaire, je vous invite à communiquer avec M^{me} Line Couillard au poste 4766.

Le chef du Service,



Jean-Pierre Laniel

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales

EXPÉDITEUR : Pierre Walsh

DATE : Le mardi, 28 juillet 2009

OBJET : Projet d'améliorations et de réparations majeures aux quais de
Rivière-du-Loup

N/réf. : Savex-8615

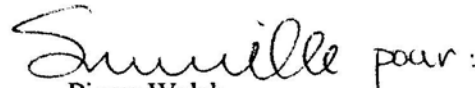
Bonjour,

Voici un avis de la part de Mme Lise Boudreau concernant l'étude d'impact pour le projet mentionné en objet. S'il y a lieu, vous pouvez la joindre au numéro de téléphone (418) 521-3820 poste 4790.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et vous prions d'agréer nos meilleures salutations.

Le chef de service par intérim,

PW/im


Pierre Walsh

NOTE : Monsieur Pierre Walsh
Chef de service, Service des avis et des expertises (SAVEX)

EXPÉDITRICE : Lise Boudreau

DATE : Le 27 juillet 2009

OBJET : Projet d'améliorations et de réparations majeures aux quais de
Rivière-du-Loup
N/Réf. : SAVEX-8615

À la demande de M. Gilles Brunet de la Direction des évaluations environnementales, nous avons pris connaissance du document de réponses aux questions du MDDEP, concernant l'étude d'impact du projet cité en rubrique, qui a été déposé par la Société des Traversiers du Québec en juin 2009.

À cette étape-ci de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, où il s'agit d'indiquer si tous les renseignements demandés ont été traités de façon satisfaisante et valable, nous émettons les commentaires suivants :

Qualité des sédiments

- QC-42

L'initiateur indique que les analyses chimiques de 2002 à 2007 ont été effectuées sur des sédiments de surface (de 0 à 30 cm) et que l'épaisseur de sédiments à draguer peut atteindre 3 mètres. Étant donné que les sédiments qui s'accumulent dans ce secteur ne proviennent pas tous de la même origine (une partie provient de la zone de turbidité de l'estuaire moyen, l'autre partie des estrans vaseux), il est permis de penser que la qualité des sédiments est variable et que la zone à draguer n'est pas homogène sur toute sa surface et sur toute sa profondeur.

...2

Pour les analyses futures, peut-on s'assurer que l'échantillonnage effectué pour fin d'analyse est représentatif de toute la zone à draguer, en surface et en profondeur?

- QC-43

L'initiateur a déposé en Annexe B les données sur les teneurs en hydrocarbures pétroliers, HAP et COT des sédiments analysés de 2002 à 2007. Dans chacun des tableaux, une erreur s'est glissée à la ligne Hydrocarbures pétroliers : il faudrait enlever « Sommation des BPC ».

- QC-44

Selon les résultats d'analyses apparaissant sur le CD-ROM, la méthode utilisée pour déterminer les teneurs en BPC totaux dans les sédiments semble être celle des Arochlor plutôt que celle des congénères, contrairement à ce qui est indiqué à la réponse à la question QC-44. Une seule donnée, celle de la station RDL-7 échantillonnée en 2002, concerne l'analyse par congénère. De plus, aucune donnée de BPC pour l'année 2006 n'apparaît sur les pages du certificat d'analyse du laboratoire présentées sur le CD-ROM. Ainsi nous avons remarqué que plusieurs pages des certificats d'analyse sont manquantes, soit : pour l'année 2002, les pages 6-7-10-11-13-17-18; pour l'année 2003 les pages 11-12-19-20-21-22; pour l'année 2006 les pages 10-11-12-13-14. Pour s'assurer de bien interpréter les résultats d'analyse, il faudrait que les certificats d'analyse du laboratoire soient présentés au complet.

Aussi, pour les prochaines évaluations, nous recommandons que les analyses de BPC soient effectuées selon la méthode des congénères tel que recommandée dans le document *Critères pour l'évaluation de la qualité des sédiments au Québec et cadres d'application : prévention, dragage et restauration* (EC et MDDEP, 2007).

- QC-45

Le texte de la réponse indique qu'aucun paramètre mesuré dans les sédiments entre 2002 et 2007 ne dépasse la Concentration d'effets probables (CEP). Il aurait toutefois fallu comparer les valeurs mesurées à la Concentration d'effets occasionnels (CEO), car c'est la CEO qui délimite la classe 1 et la classe 2 définies pour la gestion des sédiments résultant des travaux de dragage. Il apparaît alors que dans 4 des 5 échantillons provenant du site de dragage analysés en 2002, les teneurs de BPC totaux mesurées (de <0,03 à 0,3 mg/kg) dépassent la CEO (0,059 mg/kg) et sont donc de classe 2.

Physico-chimie et qualité de l'eau

• QC-50

Les informations sur les MES disponibles sur le CD-ROM reçu (seule la présentation Power Point de Procean y fait référence) ne distinguent pas les plages de MES mesurées lors des périodes d'eaux calmes de celles mesurées en période de turbidité et n'indiquent pas à quel moment de l'année et sous quelles conditions les valeurs observées ont été mesurées. L'information présentée actuellement n'indique pas comment les teneurs naturelles en MES seront déterminées pour fin de comparaison avec les valeurs de MES qui seront observées lors du suivi des travaux de dragage ou de mise en dépôt des sédiments dragués. Il serait pertinent de connaître les valeurs des teneurs naturelles observées au même moment de l'année que celui où sera effectué le dragage et dans des conditions similaires à celles qui prévalent dans le secteur en absence de perturbation anthropique.

Ce sont là nos principaux commentaires. Nous demeurons disponibles pour toute information supplémentaire.

J.B.

LB/im

c. c. Mesdames Lucie Wilson
Danielle Pelletier
Isabelle Guay



Note

Amisick

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet,
Direction des évaluations environnementales

EXPÉDITEUR : Pierre Walsh

DATE : Le mardi, 31 mars 2009

OBJET : Projet d'amélioration et de réparation majeures aux quais de
Rivière-du-Loup
N/réf. : SAVEX-8332

Bonjour,

Voici un avis de la part de Mme Lise Boudreau en réponse au dossier mentionné en objet.
S'il y a lieu, vous pouvez la joindre au numéro de téléphone (418) 521-3820 poste 4790.

Nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et vous
prions d'agréer nos meilleures salutations.

Le chef de service par intérim,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Pierre Walsh".

Pierre Walsh

PW/ml

NOTE : Monsieur Pierre Walsh
Chef de service, Service des avis et des expertises (SAVEX)

EXPÉDITRICE : Lise Boudreau

DATE : Le 31 mars 2009

OBJET : Projet d'amélioration et de réparation majeures aux quais de
Rivière-du-Loup
N/Réf. : SAVEX-8332

À la demande de M. Gilles Brunet de la Direction des évaluations environnementales, nous avons pris connaissance du rapport final de l'étude d'impact du projet cité en rubrique, déposé par la Société des Traversiers du Québec en janvier 2009. À cette étape de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact, voici les éléments relevant de notre champ de compétence qui nous apparaissent avoir été traités de façon incomplète.

Tome 2. Dragage

Section 3.3.9 Qualité des sédiments

- L'évolution de la qualité chimique des sédiments de surface (2001 à 2007) au site de dragage est présentée à la figure 3.13. Comme il s'agit de sédiments de surface, les valeurs mesurées ne représentent pas nécessairement la qualité des sédiments plus profonds qui seront dragués.
 - L'initiateur peut-il préciser l'épaisseur des échantillons des sédiments qui ont été prélevés pour analyse?
 - L'initiateur peut-il préciser l'épaisseur des sédiments qui seront dragués?
- L'évaluation de la concentration de BPC dans les sédiments nous apparaît incomplète. Selon la figure 3.13, la dernière année d'échantillonnage semble être 2005, à l'exception de la station RDL09 pour laquelle une donnée est présentée pour l'année 2006. Étant donné que la concentration de BPC mesurée en 2002

...2

dans la zone de dragage dépassait la CEO pour toutes les stations (et en 2004 pour la station RDL-07), bien qu'elle semble avoir diminué en 2004 et 2005, il faut s'assurer d'avoir un bon portrait de l'ensemble des sédiments qui seront dragués sur leur profondeur et leur superficie.

- L'initiateur peut-il préciser selon quelle méthode (arochlor ou congénères) les analyses de BPC ont été effectuées de 2002 à 2006?
 - L'initiateur peut-il présenter les certificats d'analyse de laboratoire pour toutes les analyses effectuées?
 - Les concentrations de BPC au site de mise en dépôt ne sont pas présentées, de sorte qu'on ne peut estimer si le dépôt des sédiments dragués contribuera à dégrader le milieu récepteur.
- Outre l'analyse de la granulométrie, des concentrations de métaux et des BPC, l'évaluation de la qualité des sédiments à un site donné doit normalement inclure minimalement l'analyse des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des hydrocarbures pétroliers (C10-C50) et du COT. Ces trois derniers paramètres ne semblent pas avoir été analysés, et ce, à la fois au site de dragage et au site de dépôt.
 - L'initiateur peut-il présenter les teneurs mesurées dans les sédiments de la zone à draguer et le site de dépôt pour ces paramètres?

Section 3.3.10 Physico-chimie et qualité de l'eau

Les résultats de séries temporelles (tableau 3.7) indiquent que la concentration moyenne de matière en suspension (MES) dans le port de Rivière-du-Loup a varié de 26 mg/L à 68 mg/L entre le 5 juin et le 26 octobre 1985. Ces résultats peuvent représenter les teneurs naturelles en MES dans la région à l'étude. Par ailleurs, il est mentionné que les teneurs de MES dans le secteur de Rivière-du-Loup peuvent atteindre parfois 400 mg/L.

- L'initiateur peut-il distinguer les teneurs naturelles associées aux périodes d'eau calme de celles associées aux périodes de turbidité dans le secteur à draguer et le secteur du site de mise en dépôt et préciser dans quelles conditions (et à quelle période) les teneurs de 400 mg/l ont été atteintes?
- La section 5.1.2.5 (Impacts sur la qualité de l'eau) indique que les concentrations moyennes de MES mesurées dans des zones témoins lors des périodes de dragage variaient de 9 à 280 mg/L. L'initiateur peut-il également distinguer les plages de teneurs en MES mesurées lors des périodes d'eaux calmes de celles mesurées en période de turbidité et selon le moment de l'année?

Section 6.2 Programme de suivi environnemental

L'initiateur propose d'abandonner le programme de suivi au site de dragage étant donné que les suivis des dix dernières années ont permis de documenter les concentrations en MES et la dimension du panache de turbidité générés par le dragage.

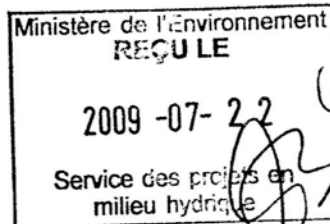
- o Nous sommes d'avis que le programme de surveillance au site de dragage doit être maintenu au cas où un événement imprévu générerait des problèmes environnementaux importants.

Ce sont là nos principaux commentaires. Nous demeurons disponibles pour toute information supplémentaire.

LB

LB/lcw

c. c. Mesdames Lucie Wilson
Danielle Pelletier
Isabelle Guay



DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Brunet
Chef de service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales

DATE : Le 17 juillet 2009

OBJET : Projet d'amélioration et de réparation majeures aux quais de
Rivière-du-Loup (3211-04-033)

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande datée du 8 juin 2009 concernant les réponses aux questions et commentaires adressés à l'initiateur du projet d'amélioration et de réparation majeures aux quais de Rivière-du-Loup, nous tenons à vous faire part de l'avis de la direction régionale.

Dans l'ensemble, au meilleur de notre connaissance et selon notre champ de compétence, nous considérons que les éléments de réponses à nos questionnements, soumis par l'initiateur, répondent de façon satisfaisante et valable à ceux-ci.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

La directrice régionale par intérim,

Guylaine Dubé, ing.

GD/CD/dl



Rimouski, le 27 février 2009

OB-777
Annick

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

N/Réf. : 7240-01-01-0005002

Objet : Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
Projet d'amélioration et de réparation majeures aux quais de Rivière-du-Loup

Monsieur,

Pour faire suite à votre demande datée du 9 février 2009 concernant la recevabilité de l'étude d'impact quant au projet d'amélioration et de réparation majeures aux quais de Rivière-du-Loup, nous tenons à vous faire part de notre avis.

Dans l'ensemble, au meilleur de notre connaissance et selon notre champ d'expertise, nous considérons que les éléments requis par la directive émise ont été traités de façon satisfaisante et valable. Toutefois, nous aimerions ajouter que la problématique sédimentologique de la marina de Rivière-du-Loup étant une préoccupation déjà soulevée dans le passé, cet aspect ne mériterait-il pas d'être approfondi et précisé en quoi les travaux ou modifications projetés aux quais de Rivière-du-Loup pourraient permettre d'en atténuer les effets?

Voilà, c'était l'essentiel de nos commentaires dans ce dossier.

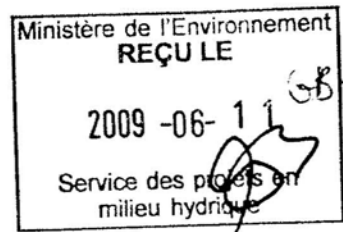
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Le directeur régional,

Jean-Marie Dionne

JMD/JL/dl

Bureau de Rimouski
212, avenue Belzile
Rimouski (Québec) G5L 3C3
Téléphone : (418) 727-3511, poste 222
Télécopieur : (418) 727-3849
Courriel : jean-marie.dionne@mddep.gouv.qc.ca
Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>



Québec, le 9 juin 2009

Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'amélioration et de réparations majeures aux quais de
Rivière-du-Loup
V/dossier : 3211-04-033
N/dossier : 098097**

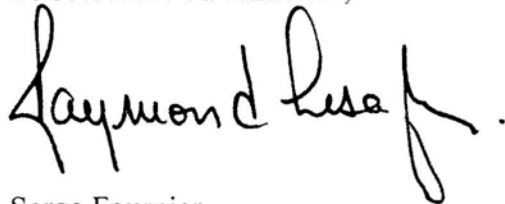
Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 8 juin dernier nous demandant notre avis sur le document « Réponses aux questions du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ».

Après avoir pris connaissance du dit document et selon les éléments relevant de notre compétence et prévus à la directive, nous n'avons pas de commentaire à formuler.

Je demeure à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement utile et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

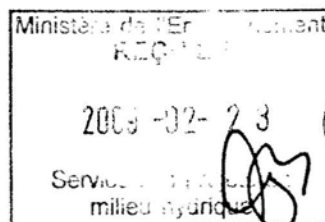
Le secrétaire du ministère,



Serge Fournier

Secrétariat

Québec, le 16 février 2009



Monsieur Gilles Brunet
Chef du Service des projets en milieu hydrique
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Projet d'amélioration et de réparations majeures aux quais de
Rivière-du-Loup
V/dossier : 3211-04-033
N/dossier : 096668**

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre du 9 février dernier nous demandant notre collaboration en vue de l'examen de la recevabilité de l'étude d'impact soumise par la Société des traversiers du Québec concernant le projet cité en rubrique.

Après avoir pris connaissance de l'étude d'impact, nous sommes d'avis que les éléments relevant de notre compétence et prévus à la directive ont été traités de façon satisfaisante et valable.

Je demeure à votre disposition pour vous fournir tout autre renseignement utile et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire du ministère,

Serge Fournier



Pêches et Océans Canada Fisheries and Oceans Canada

Océans et Habitat et
Espèces en péril
Région du Québec
Évaluation environnementale
et grands projets

Oceans and Habitat and
Species at Risk
Quebec Region
Environmental Assessment
and Major Projects



CB-1034

Classif. sécurité / Security

Amich

Le 25 juin 2009

Envoi par la poste et courrier électronique
gilles.brunet@mddep.gouv.qc.ca

Votre réf. /Your ref.
3211-04-033

Notre réf./Our ref.
9515-35-1785

Monsieur Gilles Brunet
Direction des évaluations environnementales
Ministère du Développement durable, de l'Environnement
et des Parcs du Québec
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage, boîte 83
675, boul. René-Levesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Recevabilité des réponses aux questions et commentaires

Réfection du quai et dragage décennal 2010/2019, quai de Rivière-du-Loup,
estuaire du Saint-Laurent

Monsieur,

La présente fait suite à votre correspondance du 8 juin dernier concernant la recevabilité des réponses aux questions et commentaires relativement au projet cité en objet. Nous avons examiné la documentation fournie en regard de nos champs de compétence, c'est-à-dire l'évaluation des impacts sur le poisson et l'habitat du poisson. L'analyse est basée sur les documents suivants :

- CIMA+ et Roche ingénieurs-conseils. Juin 2009. Étude d'impact sur l'environnement des travaux d'amélioration et de réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup - Réponses aux questions du MDDEP. Rapport préparé pour la Société des traversiers du Québec. 73 pages + annexes.
- CIMA+ et Roche ingénieurs-conseils. Janvier 2009. Étude d'impact sur l'environnement des travaux d'amélioration et réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup. Tome 1-Construction. Rapport produit pour la Société des traversiers du Québec. 230 pages + annexes.
- CIMA+ et Roche ingénieurs-conseils. Janvier 2009. Étude d'impact sur l'environnement des travaux d'amélioration et réparations majeures aux quais de

Canada

850, route de la Mer, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4
Tél.: 418-775-0883, téléc.: 418-775-0658, XLAU-LCEE-Habitat-Qc@dfo-mpo.gc.ca

Rivière-du-Loup. Tome 2-Dragage. Rapport produit pour Société des traversiers du Québec. 176 pages + annexes.

- GCL. 2008. Reconstruction du quai de Rivière-de-Loup. Étude sur le dragage d'entretien et les modes de dispersion des sédiments dragués. Rapport présenté à SNC-Lavalin inc. pour le compte de la Société des traversiers du Québec. 55 pages + annexes.
- Procéan Environnement inc. 2008. Analyse comparative des sites potentiels de confinement en rive et terrestre. Rapport préparé pour la Société des traversiers du Québec. 26 pages + annexes.
- Procéan Environnement inc. 2008. Étude de la régénération de la faune benthique au site de mise en dépôt des matériaux dragués à Rivière-du-Loup. Rapport préparé pour la Société des traversiers du Québec. 20 pages + annexes.
- Procéan Environnement inc. 2006. Étude de la richesse et de la biomasse de la faune benthique, Rivière-du-Loup, 2005. Rapport préparé pour la Société des traversiers du Québec. 26 pages + annexes.
- Procéan Environnement inc. 2006. Étude du bruit dans le milieu aqueux : rapport sur les dérangements potentiels. Rapport préparé pour la Société des traversiers du Québec. 15 pages.

Suite à la lecture de ces documents, nous jugeons que tous les éléments du projet ont été traités de façon satisfaisante et valable en regard de nos champs de compétence.

Pour toute question ou commentaire, n'hésitez pas à communiquer avec nous en vous adressant à Madame Stéphanie Rioux au 418-775-0646 ou par télécopieur au 418-775-0658 ou par courriel à l'adresse Stephanie.Rioux@dfo-mpo.gc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur Brunet, l'expression de mes sentiments distingués.



Maryse Lemire

Gestionnaire, évaluation environnementale et grands projets

- c. c. Annick Michaud, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (version électronique)
Stéphanie Rioux, Direction de la gestion de l'habitat du poisson – MPO (version électronique)
Dominique Lagueux, Agence canadienne d'évaluation environnementale (version électronique)



Pêches et Océans Fisheries and Oceans
Canada Canada

Océans et Habitat et
Espèces en péril
Région du Québec
Évaluation environnementale
et grands projets

Oceans and Habitat and
Species at Risk
Quebec Region
Environmental Assessment
and Major Projects



Classif. sécurité / Security

Le 9 avril 2009

Envoi par courrier électronique seulement

Votre réf. /Your ref.

Madame Dominique Lagueux
Agence canadienne d'évaluation environnementale
1141, Route de l'Église 2e étage
CP 9514, succ. Ste-Foy
Québec (Québec) G1V 4B8

Notre réf./Our ref.
9515-35-1785

Objet : Réponse requise en vertu du Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale

Réfection du quai et dragage décennal 2010/2019, quai de Rivière-du-Loup, estuaire du Saint-Laurent

Madame,

La présente fait suite à notre correspondance du 4 septembre 2008 et la réception, le 4 février dernier, du rapport d'étude d'impact sur l'environnement concernant le projet cité en rubrique. Elle constitue notre réponse conformément à l'article 6 du Règlement sur la coordination par les autorités fédérales des procédures et des exigences en matière d'évaluation environnementale.

Les renseignements présentés dans les documents fournis à l'appui des ouvrages ou entreprises proposés demeurent insuffisants pour nous permettre de déterminer si nous avons à exercer des attributions à l'égard du projet qui seraient visées ou non à l'article 5 de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale.

Les experts de la Direction de la gestion de l'habitat du poisson ont examiné la proposition en vertu des dispositions sur la protection de l'habitat du poisson de la Loi sur les pêches (LP). Leur analyse est basée sur les documents suivants :

- Société des traversiers du Québec. Janvier 2009. Travaux d'amélioration et réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup. Tome 1-Construction. Étude d'impact sur l'environnement réalisé par CIMA+ et Roches ingénieurs-conseils. 230 pages + annexes.

.../2

Canada

Institut Maurice-Lamontagne / Maurice Lamontagne Institute
850, route de la Mer, Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4
Tél.: 418-775-0726, téléc.: 418-775-0658, Maryse.Lemire@dfo-mpo.gc.ca

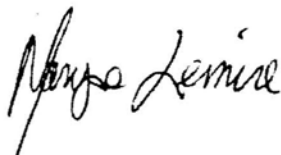
- Société des traversiers du Québec. Janvier 2009. Travaux d'amélioration et réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup. Tome 2-Dragage. Étude d'impact sur l'environnement réalisé par CIMA+ et Roches ingénieurs-conseils. 176 pages + annexes.

Si le projet a été modifié depuis qu'il nous a été soumis, l'avis fourni dans la présente ne s'appliquera peut-être pas et vous devriez nous consulter pour déterminer si un autre examen est requis.

Vous trouverez en annexe les renseignements dont le MPO aura besoin pour poursuivre son analyse. Le promoteur devrait répondre à tous les éléments énumérés et transmettre tout autre renseignement technique supplémentaire ou tout renseignement propre au site qu'il juge pertinent relativement à sa proposition. Une fois les renseignements supplémentaires reçus, nous allons poursuivre notre examen du projet en vertu de la Loi sur les pêches.

Si vous avez des questions ou besoin de clarification concernant l'information requise pour l'évaluation des impacts sur l'habitat du poisson, n'hésitez pas à communiquer avec nous en vous adressant à madame Stéphanie Rioux au 418-775-0646 ou par télécopieur au 418-775-0658. Pour toute autre question relative à l'évaluation environnementale, veuillez acheminer vos demandes ou toute information additionnelle à l'adresse courriel LCEE-Habitat-Qc@dfp-mpo.gc.ca.

Veuillez agréer, Madame Lagueux, l'expression de mes sentiments distingués.



Maryse Lemire

Gestionnaire, évaluation environnementale et grands projets

p. j. Demande d'information additionnelle - Réfection du quai et dragage décennal
2010/2019, quai de Rivière-du-Loup, estuaire du Saint-Laurent

c. c. Stéphanie Rioux, Direction de la gestion de l'habitat du poisson – MPO
(version électronique)
Danielle Dorion, Secteur Gaspésie-Bas-St-Laurent – MPO (version électronique)
Annick Michaud, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des
Parcs (version électronique)

Demande d'information additionnelle

Réfection du quai et dragage décennal 2010/2019, quai de Rivière-du-Loup, estuaire du Saint-Laurent.

Les experts de la Direction de la gestion de l'habitat du poisson de Pêches et Océans Canada (MPO) ont examiné la proposition en vertu des dispositions sur la protection de l'habitat du poisson de la Loi sur les pêches (LP). Leur analyse est basée sur les documents suivants :

- Société des traversiers du Québec. Janvier 2009. Travaux d'amélioration et réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup. Tome 1-Construction. Étude d'impact sur l'environnement réalisé par CIMA+ et Roches ingénieurs-conseils. 230 pages + annexes.
- Société des traversiers du Québec. Janvier 2009. Travaux d'amélioration et réparations majeures aux quais de Rivière-du-Loup. Tome 2-Dragage. Étude d'impact sur l'environnement réalisé par CIMA+ et Roches ingénieurs-conseils. 176 pages + annexes.

Les renseignements fournis sont insuffisants et ne permettent pas au MPO de déterminer si les activités et ouvrages proposés risquent d'entraîner une détérioration, une destruction ou une perturbation (DDP) de l'habitat du poisson. Par conséquent, le MPO aura besoin des renseignements suivants pour poursuivre l'analyse du projet.

1. Travaux d'amélioration et de réparation aux quais

1.1 Quai du traversier

À la page 16 du tome 1, il est mentionné que les travaux de réparation effectués sur le quai du traversier existant (bétonnage, resurfaçage, enrochement) causeront un empiètement de 300 m² sur le fond marin. À la page 180 du tome 1, il est indiqué que l'enrochement au quai du traversier causera un empiètement de 300 m².

Q. 1 La superficie de 300 m² comprend-elle les pieux? Fournir la superficie d'empiètement des pieux de la face extérieure du quai du traversier et celle de l'enrochement de l'approche du quai.

Q. 2 L'enrochement de l'approche du quai sera-t-il entièrement situé sur l'enrochement existant ou causera-t-il un empiètement additionnel dans le milieu marin? Fournir le niveau marégraphique du secteur visé par l'enrochement avant et après les travaux.

Q. 3 Quelle est la méthode de gestion prévue pour les sédiments se retrouvant à l'intérieur des pieux tubulaires?

1.2 Quai brise-lames

À la page 19 du tome 1, il est mentionné que les nouvelles structures au niveau de l'approche et de la tête du quai brise-lames entraîneront un empiètement de 450 m² sur le fond marin. Selon notre compréhension, cet empiètement est causé par la mise en place des palplanches et du bouchon de béton le long du côté nord (100 m) et du côté sud (295 m) de l'approche du quai de même que par la mise en place de palplanches sur une longueur de 15 m sur la face nord de la tête du quai. Les autres aménagements prévus à la tête du quai brise-lames, c'est-à-dire les trois murs de béton et l'enrochement, seront situés à l'intérieur des limites des structures actuelles.

Q. 4 Notre compréhension est-elle exacte?

Q. 5 Fournir la superficie d'empiètement dans le secteur de la tête du quai et celle de l'approche du quai.

1.3 Ducs-d'Albe

À la page 19 du tome 1, il est mentionné que deux ducs-d'Albe seront aménagés près de l'extrémité ouest du brise-lames de la marina. Les 10 pieux qui composent chacun de ces ducs-d'Albe seront foncés par battage.

Q. 6 Selon les plans de l'annexe A, il semble que les pieux seront plantés, en majeure partie, dans la base de l'enrochement du brise-lames de la marina, est-ce exact?

Q. 7 Fournir les détails des techniques de travail qui seront utilisées pour la mise en place des pieux, tels que le déplacement de l'enrochement du brise-lames, la gestion prévue pour les sédiments se retrouvant à l'intérieur des pieux tubulaires.

1.4 Calendrier de réalisation, horaire et durée des travaux

Dans le cadre des travaux de réfection des quais, deux jetées temporaires pourraient être mises en place, soit une pour permettre l'enfoncement des pieux extérieurs et la construction de la nouvelle cellule du quai du traversier (3 000 m²) et une autre pour réaliser la réfection de la tête du quai brise-lames (500 m²).

Q. 8 Fournir un estimé de la période de l'année et de la durée prévues pour la construction et le démantèlement de ces jetées temporaires.

1.5 Programme de suivi du bruit sous-marin

À la page 209 du tome 1, il est mentionné qu'une étude de relevé acoustique avec les spécialistes de l'ISMER pourrait être réalisée afin de documenter la propagation du bruit dans le secteur à l'étude pendant les activités de battage et de valider la zone de protection de 1 km pour les mammifères marins.

C. 1 Le MPO considère cette étude pertinente.

2. Dragage

1.6 Régime sédimentaire du site de mise en dépôt

À la page 39 du tome 2 de l'étude d'impact, il est mentionné qu'une modélisation numérique, effectuée récemment par GCL (2008) au site de mise en dépôt, semble démontrer que les matériaux de dragage ne sont pas entièrement érodés suite à leur rejet en eau libre. Nous aimerions prendre connaissance de ce rapport.

Q. 9 Fournir le rapport suivant :

GCL 2008. Étude sur le dragage d'entretien et les modes de disposition des sédiments dragués. Reconstruction du quai de Rivière-du-Loup. Rapport présenté à SNC-Lavalin pour le compte de la Société des traversiers du Québec, R1660, Février 2008, 55 p. + annexes.

1.7 Impacts sur la dynamique sédimentaire

Les sédiments qui s'accumulent à l'intérieur des infrastructures portuaires et qui font l'objet de dragages d'entretien font partie intégrante du système hydrosédimentaire côtier. L'enlèvement de ces sédiments du système de façon récurrente peut, dans certains cas, causer ou aggraver des problèmes d'érosion côtière.

Q. 10 Évaluer les impacts positifs et négatifs de déposer au large les sédiments dragués à l'intérieur du quai de Rivière-du-Loup sur le système de transport sédimentaire côtier. Traiter de façon distincte la portion fine et la portion sableuse des sédiments dragués.

1.8 Impacts sur la faune benthique

À la page 139 du tome 2 de l'étude d'impact, il est mentionné que selon les résultats de Procéan Environnement inc. (2006c et 2008c), la régénération de la faune benthique au site de mise en dépôt est bonne. Nous aimerions prendre connaissance de ces rapports.

Q. 11 Fournir les rapports suivants :

Procéan Environnement inc., 2006c. Étude de la richesse et de la biomasse de la faune benthique, Rivière-du-Loup, 2005. Pour la société des traversiers du Québec. 26 p. + annexes.

Procéan Environnement inc., 2008c. Étude de la régénération de la faune benthique au site de mise en dépôt des matériaux dragués à Rivière-du-Loup. Rapport produit pour la Société des traversiers du Québec. 20 p. + annexes.

1.9 Impacts sur la faune ichthyenne

À la page 140 du tome 2 de l'étude d'impact, on conclue que la perte de faune benthique, suite à l'enfouissement annuel d'une fraction de l'aire de mise en dépôt est peu susceptible de diminuer la productivité de l'esturgeon noir, car cette espèce est opportuniste et son aire de distribution dans le fleuve Saint-Laurent est très vaste. Or, des études récentes effectuées dans l'estuaire du Saint-Laurent démontrent que le dépôt de sédiments de dragage dans un site de mise en dépôt dispersif peut causer un impact négatif sur l'alimentation de cette espèce (voir les références bibliographiques en annexe).

Q. 12 Actualiser la description des impacts de la mise en dépôt des sédiments sur la faune ichthyenne à l'aide des résultats de ces récentes études.

1.10 Impacts sur les mammifères marins

À la page 142 du tome 2 de l'étude d'impact, une étude sur les sons produits par le dragage est citée. Nous aimerions prendre connaissance de ce rapport.

Q. 13 Fournir le rapport suivant :

Procéan Environnement inc., 2006d. Étude du bruit dans le milieu aqueux : rapport sur les dérangements potentiels. Rapport produit pour la société des traversiers du Québec. 15 p.

1.11 Programme de surveillance

Selon la section 6.1 du tome 2 de l'étude d'impact, des modifications au programme de surveillance des mammifères marins lors du dragage semblent avoir été apportées. En effet, la distance de surveillance a été diminuée à 50 m comparativement à 1 km dans les suivis précédents.

Q. 14 Justifier la raison de ce changement.

ANNEXE

- Hatin, D., S. Lachance et D. Fournier, 2007a. *Effect of dredged sediment deposition on use by Atlantic sturgeon and lake sturgeon at an open-water disposal site in the St. Lawrence estuarine transition zone*, p. 235-255, in J. Munro, D. Hatin, J. Hightower, K. McKown, J.J. Sulak, A.W. Kahnle et F. Caron, éditeurs. *Anadromous sturgeons: habitats, threats, and management*. American Fisheries Society, Symposium 56, Bethesda, Maryland.
- Hatin, D., J. Munro, F. Caron et R.D. Simons, 2007b. *Movements, home range size, and habitat use and selection of early juvenile Atlantic Sturgeon in the St. Lawrence estuarine transition zone*, p. 129-155, in J. Munro, D. Hatin, J. Hightower, K. McKown, J.J. Sulak, A.W. Kahnle et F. Caron, éditeurs. *Anadromous sturgeons: habitats, threats, and management*. American Fisheries Society, Symposium 56, Bethesda, Maryland.
- McQuinn, I.H. et P. Nellis, 2007. *An acoustic-trawl survey of middle St. Lawrence Estuary demersal fishes to investigate the effects of dredged sediment disposal on Atlantic sturgeon and lake sturgeon distribution*, pages 257-271, in J. Munro, D. Hatin, J. Hightower, K. McKown, J.J. Sulak, A.W. Kahnle et F. Caron, éditeurs. *Anadromous sturgeons: habitats, threats, and management*. American Fisheries Society, Symposium 56, Bethesda, Maryland.
- Nellis P., J. Munro, D. Hatin, G. Desrosiers, R.D. Simons et F. Guilbard, 2007a. *Macrobenthos assemblages in the St. Lawrence estuarine transition zone and their potential as food for Atlantic sturgeon and lake sturgeon*, p. 105-128. in J. Munro, D. Hatin, J. Hightower, K. McKown, J.J. Sulak, A.W. Kahnle et F. Caron, éditeurs. *Anadromous sturgeons: habitats, threats, and management*. American Fisheries Society, Symposium 56, Bethesda, Maryland.
- Nellis P., S. Senneville, L. Munro, G. Drapeau, D. Hatin, G. Desrosiers et F.J. Saucier, 2007b. *Tracking the dumping and bed load transport of dredged sediment in the St. Lawrence estuarine transition zone and assessing their impacts on macrobenthos in Atlantic sturgeon habitat*, p. 215-234, in J. Munro, D. Hatin, J. Hightower, K. McKown, J.J. Sulak, A.W. Kahnle et F. Caron, éditeurs. *Anadromous sturgeons: habitats, threats, and management*. American Fisheries Society, Symposium 56, Bethesda, Maryland.